

**QUE SE
PASSE-T-IL
ICI?**

CREATION RESEAU DE CHALEUR

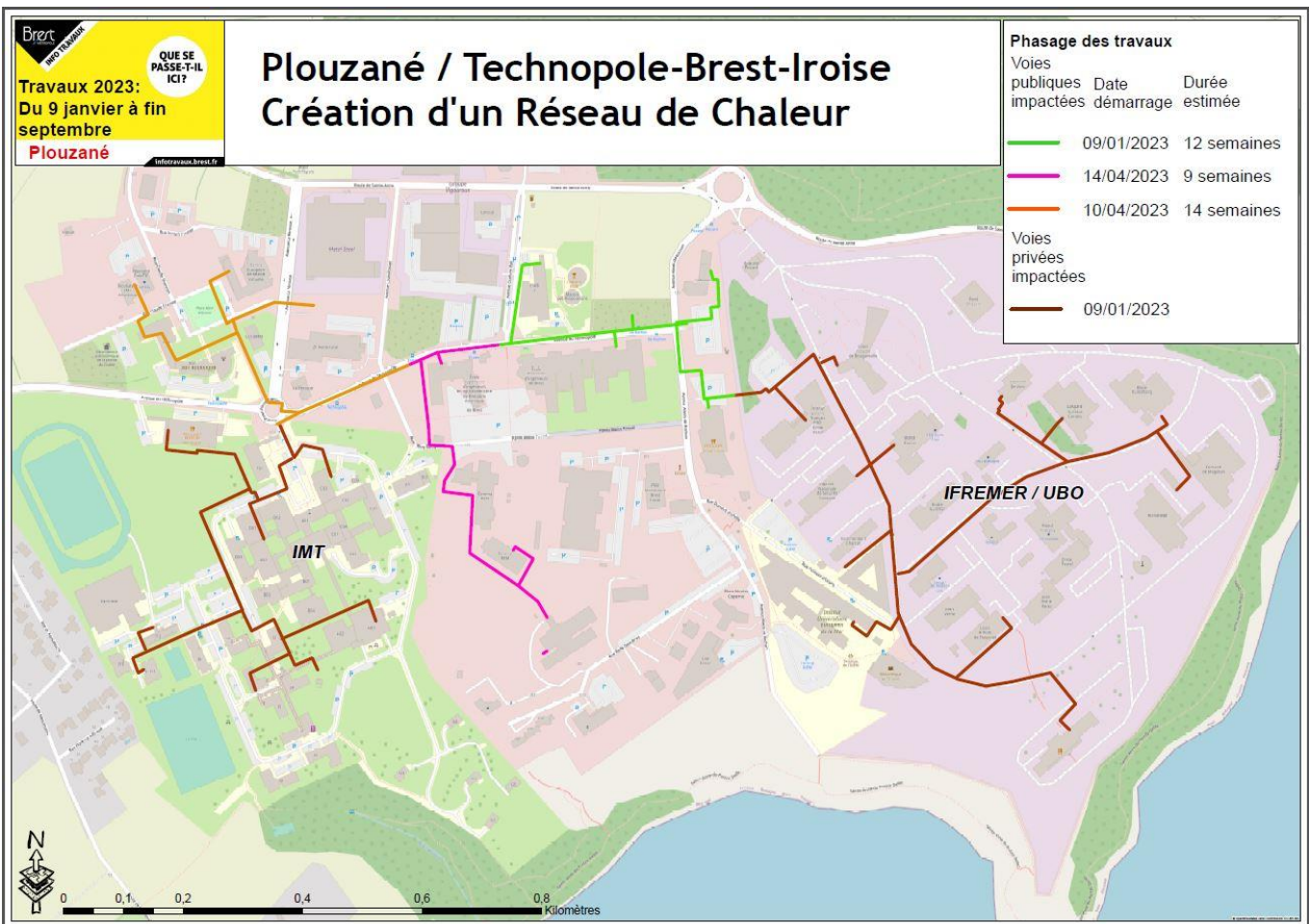
- Route barrée (avec arrêté de réglementation temporaire de la circulation et du stationnement)
- Circulation et stationnement interdits

Veillez prendre vos précautions pour l'accessibilité et le stationnement de vos véhicules

Plus d'informations :

- Sur www.plouzane.fr
- Auprès des agents d'accueil
mairie de plouzané :
02 98 31 95 30

chantier.brest.fr



Travaux de création d'un réseau de chaleur

Brest métropole va réaliser des travaux de création d'un réseau de chaleur au **Technopôle Brest Iroise secteur Pointe du diable** à partir du **9 janvier 2023**,

Les principales avenues impactées seront : l'avenue du Technopole et l'avenue Alexis de Rochon
La durée prévisionnelle du chantier est de **9 mois**.

Infos pratiques

Pour en savoir plus sur la circulation des transports en communs, rendez-vous sur bibus.fr.
Pendant la durée des travaux, le ramassage des bacs de déchets sera réorganisé, vous serez informés des modalités. Par ailleurs, vous pouvez déposer vos déchets dans les conteneurs collectifs (enterrés ou aériens). Pour localiser les différents points de collectes, rendez-vous sur brest.fr (cartographie en ligne).

La circulation des véhicules sera interdite sur le secteur en travaux, des itinéraires conseillés seront signalés pour les cyclistes et piétons. L'accès véhicules sur les différents parkings de la zone sera évolutif suivant la configuration et l'avancement du chantier.

Les déviations et accès routiers évolueront suivant l'avancée du chantier.

Qu'est-ce que le réseau de chaleur ?

Ce réseau de chaleur permettra de transporter et distribuer l'énergie produite par la chaufferie bois en cours de construction sur le Technopole.

Action majeure du Plan climat de Brest métropole, ce troisième réseau de chaleur de la métropole permettra la substitution d'énergies fossiles et d'éviter le rejet de **2 000 tonnes de Co2 par an**.

Conscients des désagréments que pourront causer ces travaux, nous avons à cœur de réduire au maximum les nuisances occasionnées.

Les phases du chantier

Phase 1 : Ouverture de tranchée

Pour des raisons de sécurité chaque rue concernée par les travaux d'ouverture de tranchée est interdite à la circulation routière pour permettre aux engins de chantier, l'excavation et la manutention des tuyauteries de 12 mètres de long.

L'ouverture de tranchée peut être réalisée sur des longueurs conséquentes typiquement de carrefour à carrefour si nécessaire.

Phase 2 : Assemblage et pose des tuyauteries

La manipulation des barres de tuyauteries de 12 mètres est faite par des engins de chantier.

L'assemblage des barres par soudure est généralement réalisé sur voirie en bord de tranchée.

Les barres assemblées sont ensuite bardées et posées en fond de fouille préalablement sablée.

Phase 3 : remblaiement des tranchées réfection et réouverture des chaussées

Les tuyauteries sont ensuite enrobées de sables et de matériaux de carrière.

La réfection définitive des enrobés et le marquage au sol sont réalisés avant la réouverture de la voie à la circulation routière.